Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Fonctionnement de l'institution policière haïtienne (2020 à 2022): observation du Collectif Défenseurs Plus

Septembre 2022

Remerciement

Nous tenons à remercier toutes les institutions qui ont généreusement partagé avec nous certains documents, leur temps, des lectures diverses de ces enjeux ainsi que leur vision du futur. Nous remercions les autorités policières qui ont accepté de donner leur appui à l'élaboration de ce travail. Finalement, nous tenons à remercier chaque membre de **Défenseurs Plus** et les organisations de droits humains qui ont partagé leurs informations pour la réalisation de ce rapport d'observation. Nos remerciements vont également aux animateurs et animatrices de terrain de **Défenseurs Plus** n'ont pas cessé de contribuer à la réalisation de la mission de Défenseurs Plus qui est de promouvoir et défendre les droits de la personne en Haïti pour parvenir à un véritable état de droit démocratique.

Table des matières

Liste des abréviations……..4

I- Mise en contexte……...6

II- Méthodologie……..…..7

III- Cadre légale du fonctionnement de la PNH……...8

IV- Changement au niveau du haut commandement de la police……..….9

a- Défis……...….12

b- Mesures……..13

V- Diminution de l'effectif de la Police Nationale d'Haïti (2020-2022…….....14

VI- **Enjeu sécuritaire……..…...**15

VII- Conclusion……...…….....16

Documents consultés

SIGLES

- **BAC :** Bureau des Affaires Criminelles
- **BAFE :** Bureau des Affaires Financières et Économiques, composante de la DCPJ
- **BIM :** Brigade d'Intervention Motorisée
- **BLTS :** Brigade de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants
- **BLVV :** Brigade de Lutte Contre des Vols de Véhicule
- **BOID :** Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale
- **BRI :** Brigade de Recherche et d'Intervention
- **CAB :** Cabinet du directeur Général de la Police Nationale D'Haïti
- **CAT TEAM :** Protège la vie du Président de la République et sa famille ainsi que toute autre personne désignée par le Président
- **CIMO :** Corps d'Intervention et de Maintien de l'Ordre
- **CSPN :** Conseil Supérieur de la Police Nationale
- **DAP** : Direction de l'Administration Pénitentiaire
- **DCASG :** Direction Centrale de l'Administration et des Services Généraux
- **DCPA :** Direction Centrale de la Police Administrative
- **DCPJ** : Direction Centrale de la Police Judiciaire
- **DD** : Direction du Développement ou Commissariat au Plan
- **DDA** : Direction Département de l'Artibonite
- **DDC** : Direction Département du Centre
- **DDGA** : Direction Département de la Grand'Anse
- **DDN :** Direction Département du Nord
- **DDNE :** Direction Département du Nord-Est
- **DDnippes** : Direction Département des Nippes
- **DDNO :** Direction Département du Nord-Ouest

- **DDO :** Direction Département de l'Ouest
- **DDS :** Direction Département du Sud
- **DDSE :** Direction Département du Sud-Est
- **DGPNH** : Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti
- **DRG** : Direction des Renseignements Généraux
- **ÉDUPOL** : Police communautaire éducatif [1]
- **ENP** : École Nationale de Police
- **ÉPINES** : Équipe Pénitentiaire d'Intervention et d'Escorte
- **GIPNH (swat)** : Groupe d'Intervention de la Police Nationale Haïtienne
- **IGPNH** : Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti
- **K-9 :** Unité canine de la Police Nationale Haïtienne[2]
- **PNH :** Police Nationale d'Haïti
- **POLIFRONT** : Police frontalière terrestre.
- **POLITOUR** : Police Touristique[3]
- **UDMO** : Unité Départementale de Maintien de l'Ordre
- **USGPM** : Unité de Sécurité Générale de la Primature
- **USGPN** : Unité de Sécurité Générale du Palais Nationale
- **USP** : Unité de Sécurité Présidentielle

[1] ÉDUPOL a pour mission de prévenir la drogue et la violence en milieu scolaire, la délinquance et le dévergondage.
[2] L'unité canine de la Police Nationale Haïtienne, est spécialisée dans la détection d'explosifs, de stupéfiants et des devises (est aussi une composante du BLTS).
[3] POLITOUR a pour mission de surveiller les sites et monuments touristiques du pays, guider les touristes et prendre des mesures contre tout individu nuisant par leurs actes, au secteur touristique

I- Mise en contexte

Les droits à la vie, à la protection et à la sécurité garantis par la Constitution d'Haïti et les instruments juridiques régionaux et internationaux, sont constamment violés. Les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays n'ont fait preuve, ni de volonté ni de capacité, d'élaborer des politiques de sécurité publique capables d'améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. Les crimes et les violences restent très présents dans le quotidien des haïtiens et haïtiennes. Les groupes armés et les gangs ont amplifié dans le pays. Selon une note publiée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) en juillet 2022, plus de 200 groupes armés ont émergé et sont devenus plus arrogants et cruels.

Les gangs armés continuent à tuer et terroriser les communautés haïtiennes, en toute impunité et en toute quiétude. Les autorités judiciaires et policières sont quasiment absentes dans la vie des citoyens et citoyennes qui sont confrontés aux problèmes de violence et de criminalité. Depuis près de trois (3) ans, nous observons le phénomène de kidnapping qui est réapparu au sein de la population, mettant en péril la vie et la dignité de la personne. Livrée à elle-même, la population se bat pour trouver des fortes sommes de rançons pour sauver une vie. Du côté des autorités policières et judiciaires, les gangs armés semblent n'avoir aucune crainte. Cependant la sécurité de la population reste la responsabilité directe de la Police Nationale d'Haïti (PNH), comme institution de service public.

En effet, dans un contexte de rétablissement de la démocratie en Haïti, les Forces Armées d'Haïti qui avaient participé largement au renversement de l'ordre constitutionnel en septembre 1991, a cédé la place à une autre force publique reflétant les acquis d'un État de droit démocratique. Ainsi, dans un processus de création d'une nouvelle force de l'ordre, la Police Nationale d'Haïti (PNH) a pris naissance afin de reconstituer une force publique nationale capable de restaurer l'ordre public tout en gagnant la confiance des citoyens et citoyennes. Ainsi, la loi portant sur l'organisation et le fonctionnement de la police nationale d'Haïti a-t-elle été votée par le Parlement haïtien en novembre 1994.

La Police Nationale d'Haïti (PNH) s'est divisée en deux (2) divisions, la police administrative et la police judiciaire pour s'attaquer aux nombreux problèmes de sécurité publique auxquels fait face le pays. Plusieurs de ces divisions sont spécialisées dans la lutte contre les crimes organisés, particulièrement les enlèvements, la drogue et les gangs. Elle dispose également d'une garde côtière et d'unités paramilitaires. Dès sa création en juin 1995, la Police Natio-

nale d'Haïti (PNH), dont la mission est d'assurer la sécurité publique sur tout le territoire de la République d'Haïti, est une réponse positive à l'une des nombreuses revendications du peuple haïtien évoluant sur un terrain totalement miné. La Police Nationale d'Haïti n'est pas suffisamment formée. Celle-ci est sous-équipée et est en manque de ressources humaines, d'infrastructures matérielles et de logistiques. Cette carence en ressources humaines a empiré ces deux (2) dernières années avec les nombreux cas d'assassinat de policiers, d'abandon, de révocations des agents de la PNH et des policiers en attente de décisions judiciaires ou administratives.

De circonstances sociopolitiques extrêmement difficiles dans lesquelles la police nationale a vu le jour, ont eu d'impacts considérables dès son début et tout au long de son développement. Les choix politiques, sociaux et économiques des dirigeants affectent le fonctionnement de l'institution policière. On constate au cours de ces deux (2) années, une certaine instrumentalisation de la police nationale à des fins politiques. Jusqu'à présent la police nationale peine à se développer et à se renforcer de manière à répondre aux nombreux défis de sécurité du pays.

Défenseurs Plus, organisme de défense et de promotion des droits humains, se veut constamment attirer l'attention des autorités sur la situation des droits humains en Haïti, sur les institutions appelées à jouer un rôle dans leur respect, et sur les acteurs concernés par les différents droits fondamentaux. Ainsi, l'institution policière est encore mise sous les projecteurs car elle est appelée à jouer un rôle majeur dans le respect du droit à la sécurité. En ce sens, Défenseurs Plus se fait le devoir de rendre compte à la population en général après une observation du fonctionnement de l'institution policière, durant ces deux (2) dernières années qui ont été marqué par la loi des gangs armés (2020-2022). Pour esperer un climat de sécurité sur le territoire national, il faut d'abord avoir une institution policière forte, particulièrement des policiers et policières traités comme des êtres humains et appelés à travailler dans le respect des droits humains.

I. Méthodologie

Le présent rapport d'observation est basé sur une méthodologie de recherche active. Nous avons mis en place un ensemble de techniques et d'outils de collecte d'informations. L'équipe en charge du dossier a consulté les monitorings hebdomadaires du Collectif Défenseurs Plus qui s'étendent sur les deux (2) dernières années. Nous avons également pris contact avec les autorités policières afin d'obtenir des informations officielles concernant l'institution policière.

De plus, pour appuyer nos analyses, nous avions consulté les documents officiels de la police et du gouvernement en matière de sécurité publique et la lutte contre la criminalité organisée. Des documents légaux comme la constitution du pays, les conventions internationales en la matière, la loi sur la création et l'organisation et le fonctionnement de la PNH ont été également passés en revue.

III- Cadre légale du fonctionnement de la PNH

La Constitution haïtienne et la loi portant création, organisation et fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti[4] ne se limitent pas seulement à la création de la Police Nationale d'Haïti, elles fixent et établissent ses limites et ses champs d'interventions. La Constitution donne les attributions de celle-ci dans son article 273 : « ***La police en tant qu'auxiliaire de la justice, recherche les contraventions, les délits et crimes commis en vue de la découverte et de l'arrestation de leurs auteurs*** »[5]. Cette attribution commence à situer la police dans son travail d'aide à la justice. Elle limite les interventions de celle-ci au niveau de la recherche des infractions et d'arrestation.

En ce qui a trait à la mission de la PNH, elle précise le travail de celle-ci comme institution de support au pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. La police haïtienne répond à une exigence constitutionnelle, lorsqu'on se réfère aux articles 263 et 269 de ladite constitution. Pour le fonctionnement de cette police, la loi établit, non seulement les différentes structures, mais toute une chaîne de commandement et les conditions pour accéder au commandement. La présente loi, dans son article 3, fixe le régime d'organisation et de fonctionnement de la Police

[4] Parlement haïtien, Loi portant création, organisation et fonctionnement de la police nationale, Presses nationales d'Haïti, Port-au-Prince, 1994
[5] Parlement haïtien, Constitution de la République d'Haïti, Port-au-Prince, Presses Nationales, 1987

nationale dans le but de créer un corps professionnel de police civile, avec accent sur la protection de la vie et des biens des citoyens et des citoyennes. Et dans son article 8, il signifie que les fonctionnaires de police sont essentiellement apolitiques et soumis aux ordres des autorités de police prévues par la loi. Ils sont tenus, sous peine de sanctions, de déférer avec promptitude à toute réquisition légale de ces autorités, ainsi que des autorités administratives et judiciaires locales.

IV-Changement au niveau du haut commandement de la police (2020-2022)

Au cours de la période de 2020-2022, plusieurs changements ont eu lieu au niveau du haut commandement de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Nommé en août 2019, le Directeur général Rameau NORMIL est resté en poste jusqu'au 16 novembre 2020. Cette nomination n'a pas été soumise au Sénat de la République comme l'indique la procédure, à cause de la crise politique et l'instabilité institutionnelle dans le pays, rendant le parlement dysfonctionnel. Le 16 novembre 2020, Monsieur Léon CHARLES, ambassadeur d'Haïti auprès de l'Organisation des États américains (OEA), a été nommé Directeur général ad intérim de la Police Nationale d'Haïti à partir d'un arrêté présidentiel en date du vendredi 13 novembre 2020. Quelques jours après, soit le 20 novembre 2020, le directeur général a.i de la Police Nationale d'Haïti, Léon CHARLES a opéré plusieurs changements au niveau de la chaîne de commandement de l'institution policière. À noter que ces changements ont été procédés à la suite de la journée de tension déroulée à Port-au-Prince et ses environs, le 20 novembre 2020.

Une journée de tension provoquée par le groupe dénommé « *Fantom 509* », constitué d'anciens et de policiers en fonction selon les dires des autorités policières. Ils exigeaient notamment un salaire de base évalué à 50 000 gourdes et un frais de 25 000 gourdes sur leur carte de débit. Ces protestataires en cagoule portant des armes de poing, ont incendié au moins une dizaine de véhicules immatriculés Service de l'État sur leur passage et semé la panique dans les communes de Port-au-Prince, de Delmas et de Pétion-ville. Le directeur général de ladite institution a ensuite promis de protéger tous les citoyens et citoyennes, et de rétablir la paix sur le territoire national dans les prochains mois. En effet, les mutations effectuées par le commandant en chef de la PNH ont été les suivants :

- L’inspecteur général en chef Hervé JULIEN a été remplacé par Frantz JEAN FRANÇOIS ;
- L’inspecteur général Carl Henry BOUCHER a été promu Directeur des renseignements généraux (DRG). Il est également responsable de Coordination des directions départementales (CDD) ;
- Le commissaire divisionnaire Marc JUSTIN a pris la place de Berson SOLJOUR à la tête de la Direction Centrale de la Police Administrative (DCPA) ;
- L’inspecteur général Jean Yves MUSCADIN a été transféré à l’Académie de police ;
- Le commissaire Paul MENARD qui était le commissaire principal de Pétion-Ville a été nommé Directeur Départemental de l’Ouest (DDO) de la PNH ;
- Le commissaire divisionnaire Monès AUGUSTE est devenu le nouveau titulaire de la Direction de la Circulation et de la Police Routière (DCPR) ;
- Le commissaire Ernst Bouquet DORFEUILLE a été nommé commandant en chef de la Brigade d’Intervention Motorisée (BIM). Il remplace à ce poste Jean René Pierre FRANÇOIS ;
- Le commissaire Jean Alex PIERRE LOUIS, ancien DDO, est devenu assistant du responsable de la DCPA ;
- Le commissaire Cétoute CLEVENS a été promu responsable de l’Unité Départementale de Maintien d’Ordre (UDMO) ;
- L’inspecteur Joseph Jean Marie WAGNAC a été nommé le nouveau Directeur Central de l’Administration et des Services Généraux (DCASG).

Lors de l'installation du nouvel inspecteur général en chef de l'institution policière, Frantz JEAN-FRANCOIS, l’ancien Premier ministre, Jouthe JOSEPH a dit regretter que le Gouvernement ne soit en mesure de satisfaire toutes les revendications des policiers pour le moment et a encouragé le haut commandement de la PNH à travailler pour rétablir l'ordre et la sécurité, tout en dénonçant les membres du groupe « *Fantom 509* » , comme des terroristes qui ne font pas honneur à l’institution policière. En effet, suite à la crise qui secouait l’institution policière, le Directeur Général de la Police Nationale d’Haïti, Monsieur Léon CHARLES, a opéré le 26 mars 2021 des changements au sein du Haut État-major : le commissaire Monès AUGUSTE a été nommé directeur à la Direction Centrale de la Police Administrative (DCPA) ; le commissaire Monès AUGUSTE a succédé Marc JUSTIN à la DCPA, ce dernier avait passé environ quatre (4) mois à la tête de la Direction Centrale de la Police Routière ; le commissaire Frantz LEREBOURS a été le nouveau chef de cabinet du Directeur Général de

la PNH, Léon CHARLES ; le commissaire Castro Jean PREVIL a été le nouveau directeur de la Direction de la Police Routière (DCPR) ; l'inspecteur général Joseph Jean-Mary WAGNAC occupe le poste de directeur des Renseignements Généraux; l'inspecteur général Marc JUSTIN est le nouveau Directeur de l'école de police ; l'inspecteur général Jean Marc WILKENS est installé comme directeur de l'administration et des services généraux; le commissaire divisionnaire Max HILAIRE est revenu comme directeur du personnel. Un mois plus tard, la PNH a remplacé l'inspecteur Garry DESROSIERS, transféré le mardi 27 Avril 2021, à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ). Son transfert est survenu après son remplacement au poste de porte-parole de l'institution policière par l'inspectrice générale Marie Michelle VERRIER. Après deux (2) jours, soit le 29 avril 2021, dans un tweet officiel, la PNH a informé le public en général du remplacement du directeur de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). Contre toute attente, l'inspecteur général Berson SOLJOUR, ancien DDO et ancien DCPA, remplace le commissaire divisionnaire Ludwige BERTRAND à ce poste ; Wency BIEN AIMÉ remplace l'Inspecteur Général, Marc Wilckens JEAN placé comme directeur central de l'Administration et des Services Généraux de la PNH.

La direction générale de la Police Nationale a ensuite annoncé des changements au niveau de la direction départementale de l'Ouest. Le Directeur départemental de l'Ouest, Alex PIERRE-LOUIS a été remplacé le mercredi 13 octobre 2021, par le commissaire divisionnaire Fresnel SAINTIL. Selon les autorités policières, le commissaire Fresnel SAINTIL était le responsable de la BOID et c'est un changement stratégique du directeur général de la PNH pour apporter des solutions aux problèmes de l'insécurité. Par ailleurs, le commissaire principal de Pétion-Ville, Patrick ROZARION, a été transféré à la DCPA (Direction Centrale de la Police Administrative) et remplacé par le commissaire principal, Kalerbe EXANTUS. Après quelques changements au sein de la PNH, c'est le tour du Directeur Général, Frantz ELBE qui a été nommé directeur général de la PNH le 21 octobre 2021, par l'actuel premier ministre, Monsieur Ariel HENRY, quelques heures après la démission de Monsieur Léon CHARLES.

Nous soulignons qu'au cours de la même année de la création de l'institution, en 1995, Monsieur Frantz ELBE avait intégré la PNH, et a occupé les différents postes hiérarchiques avant de devenir le premier des policiers de la République. L'ex-ministre conseiller à la mission permanente d'Haïti à l'ONU, a commandé, au cours de sa carrière professionnelle, au moins

quatre (4) commissariats : le Commissariat de Maïssade, le commissariat de Grand-Goâve, ceux de la Grande-Rivière du Nord et de la Croix-des-Bouquets. Il a également été successivement directeur départemental au niveau de trois (3) départements : les Nippes, le Sud-est et le Centre.

Le 10 mars 2022, la Police Nationale d'Haïti a procédé à de nouveaux changements stratégiques au niveau de son commandement, a informé la coordination de presse de l'institution. Dans le cadre de ce changement, un responsable a été muté de son poste et d'autres investis de nouvelles responsabilités. Le commissaire divisionnaire Jolicoeur Allan SERGE, ancien directeur départemental du Sud est devenu le nouveau Directeur Départemental de l'Ouest ; le commissaire divisionnaire Jean Bazelais BORNELUS a pris les commandes de la Direction Départementale du Sud ; le commissaire divisionnaire Marc André CADOSTIN est le nouveau directeur départemental du Nord-Est ; et le commissaire principal Wesmann DESMANGLES, l'ex-coordonnateur national de la police communautaire, a été promu commissaire divisionnaire.

Le même jour, la cérémonie d'installation du nouveau directeur département de l'Ouest Jolicoeur Allan SERGE s'était déroulée en présence des cadres de la Police Nationale d'Haïti. Le 30 mars 2022, suite à la manifestation qui s'est déroulée dans la ville des Cayes le mardi 29 mars 2022 contre l'insécurité, des changements ont eu lieu au niveau du haut commandant de la PNH. Le commissaire divisionnaire Jean Baptiste BORNELUS est remplacé comme directeur départemental du Sud par Daniel COMPÈRE. En effet, Daniel COMPÈRE est le nouveau directeur de la PNH dans le Sud.

Défenseurs plus a observé ces nombreux changements qui ont été faits au sein de la PNH en espérant que ce soit pour garantir le droit à la sécurité des personnes se trouvant sur le territoire national. Pendant ces deux (2) dernières années, la population et des étrangers ont continué à subir les actes de criminalité. Toutefois, Défenseurs Plus exhorte encore les résultats concrets de ces changements tant qu'au niveau des conditions de travail des policiers et policières, qu'au niveau de la lutte contre l'insécurité dans le pays.

a- Défis

Malgré tous ces changements au sein de la PNH, beaucoup de défis ont fait surface et certains sont restés inchangés. Quelques jours après l'installation du Directeur général, Monsieur Léon CHARLES, des opposants ont fait part de son échec lors de la manifestation du 18 novembre 2021, en soulignant son incapacité à protéger la population. Ensuite, les membres de l'opposition l'ont critiqué d'avoir échoué lors de son premier mandat à la tête de la PNH en 2004 sur l'administration du Président Alexandre BONIFACE et du Premier Ministre Gérard LATORTUE. Monsieur Léon CHARLES avait démissionné en constatant son échec et son incapacité à neutraliser l'opération Bagdad aux environs du quartier Bel-Air et le kidnapping dans le pays. Et enfin, les opposants ont vu cette installation de mauvais œil par l'article 22[6] de la loi du 29 novembre 1994 sur la création, l'organisation et le fonctionnement de la PNH.

Les priorités du Directeur Général ont été réparties comme suit : prendre le contrôle de la PNH en luttant contre la complicité de certains policiers/policières avec des gangs armés, en faisant une enquête, et offrir de meilleures conditions de travail aux policiers/policières qu'il trouvait intègres ; ensuite maitriser les bandes armées et préparer la PNH pour la prochaine élection du pays. Les défis n'ont cessé de se multiplier : la prolifération des gangs se multipliait ; le kidnapping et autres formes d'insécurité criminelle, augmentaient de jour en jour ; des agents de police et quelques membres du haut commandant sont victimes de l'insécurité. Cela a engendré la démission du directeur général Léon CHARLES.

Par ailleurs, Monsieur Frantz ELBE a pris les commandes de la police nationale d'Haïti (PNH), dans un contexte où l'insécurité faisait déjà rage. Les cas de kidnapping se multiplient, les gangs se prolifèrent, l'institution policière est décriée aux yeux de la population. D'autres types de défis relèvent des conditions de travail des policiers, de la méfiance de certains agents face à d'autres frères d'armes qui seraient complices de gangs armés, et de l'incapacité de porter secours aux policiers/policières en situation de détresse.

[6] **Article 22.** – Le Directeur général de la Police nationale, secrétaire exécutif du CSPN, est choisi parmi les directeurs centraux ou les commissaires divisionnaires et nommé, conformément à la Constitution, pour un mandat de trois ans renouvelables.

b- Mesures

Durant ces deux années (2020-2022) d'observation, Défenseurs Plus a pris en compte plusieurs mesures annoncées par les autorités policières, notamment les présidents d'avant et actuel du Conseil Supérieur de la Police National (CSPN), les premiers ministres Joseph JOUTHE, Claude JOSEPH et Ariel HENRY. Ce sont des mesures prononcées qui n'ont pas été mises en action afin d'avoir des résultats concrets. Ces mesures prononcées tournent autour de l'éradication des actes de kidnapping, de l'arrestation des chefs de gangs connus, de la liberté de circuler sur la route de Martissant, etc…

Nous soulignons ensuite ces ensembles de mesures annoncées le 9 mai 2022, dans une circulaire de la Police Nationale d'Haïti, visant à freiner la répétition d'actes malhonnêtes, perpétrés par des bandits se faisant passer pour des policiers en service. Parmi ces mesures mises en place, nous pouvons citer : tous les véhicules de la PNH doivent être identifiés par leurs plaques d'immatriculation et l'emblème de l'institution ; interdiction formelle à tout policier/policière de porter une cagoule, un mouchoir et tout autre accessoire pouvant altérer l'uniforme, lors des interventions sur la voie publique, sauf les policiers des unités spécialisées participant à des opérations spécifiques, a précisé la circulaire.

Nous attendons encore les actions pouvant mener aux résultats espérés de la population haïtienne, soif de jouir les droits à la sécurité, à la vie, et de circuler librement.

V- Diminution de l'effectif de la Police Nationale d'Haïti (2020-2022)

Selon un rapport du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH)[7] publié le 4 mars 2020, la PNH a un ratio de 1,3 policier pour 1 000 habitants. En effet, la Police nationale d'Haïti avait dans ses rangs à cette époque, 15, 172 policiers. En décembre 2021, une nouvelle promotion soit la 31ème qui comporte 631 agents dont 132 femmes, vient augmenter l'effectif de la PNH.

[7] https://www.lenational.org/post_article.php?pol=1510

- Promotion (femme/homme)

Une nouvelle promotion a intégré la Police Nationale d'Haïti (PNH) le vendredi 17 décembre 2021, en présence du Premier ministre et des membres de son gouvernement, le commandant en chef de la Police nationale et des représentants de la communauté internationale. 631 aspirants policiers dont 132 femmes ont prêté serment après sept (7) mois de formation à l'École Nationale de Police (ENP).

- **Assassinés**

Pendant ces deux (2) dernières années, les policiers sont aussi victimes de l'insécurité qui règnent en Haïti. Le 12 juin 2022 a marqué le 27e anniversaire de l'institution policière, et elle a perdu un nombre important de policiers par des actes d'assassinat. **Durant ces deux (2) dernières années, plus de 150 policiers ont été assassinés**. Nous soulignons aussi que tout comme d'autres membres de la population, il y existe un manque de prise en charge pour protéger la vie des policiers/policières.

- **Révocation et abandon**

En février 2020, le Directeur Général a.i. d'alors, Rameau NORMIL a confirmé en conférence de presse que trois (3) agents II, Yanick JOSEPH, leader qui prônait un syndicat au sein de la PNH, Abelson GROS-NÈGRE et Gédéon MOMBRUN, un agent I Yens LAMARRE et un inspecteur Jean Elder LUNDI, seront sanctionnés par révocation. Cette décision a été prise après que des policiers ont manifesté dans les rues de Pétion-Ville et Port-au-Prince et perpétrés des actes de violence visant l'incendie de plusieurs stands construits pour le carnaval national. Par ailleurs, D'autres policiers ont été mis en écart de leur poste pour des suivis administratifs et judiciaires.

Sous le commandement du directeur général a.i, Frantz ELBÉ, plus de 1 200 agents ont été renvoyés de la Police Nationale d'Haïti pour des raisons diverses. L'abandon de poste est la principale cause de ces renvois. Cette décision a été prise suite à un rapport d'une commission spéciale dont la mission a été d'évaluer les ressources personnelles de la Police Nationale d'Haïti, selon le chef de la police nationale d'Haïti. L'effectif des policiers est clairement insuffisant pour le nombre d'habitants vivant en Haïti. Les policiers ne peuvent, en ce sens, répondre aux besoins de servir et protéger la population malgré leurs efforts. D'ailleurs,

même dans les prisons civiles du pays, la menace pèse par rapport à l'effectif d'agents disponibles.

VI-Enjeu sécuritaire

La sécurité en Haïti est de plus en plus problématique. Des menaces demeurent en raison de l'augmentation de crimes liées aux gangs armés et plus particulièrement dans la capitale d'Haïti, Port-au-Prince. Les cas de kidnapping sont très fréquents, pas une seule semaine ne se passe sans l'enregistrement d'un cas d'enlèvement. Le travail des policiers se trouve être compliqué puisqu'elles sont peu, les réussites des opérations entreprises pour stopper ces gangs qui défient l'autorité de l'État et bloquent la libre circulation des personnes et des biens.

Parallèlement, les individus armés illégalement s'imposent face à l'institution policière. Nous avons par exemple le fait que plusieurs matériels de l'institution policière sont utilisés par des bandits armés pour des actes criminels ; et le fait que neuf (9) postes de police été attaqués par des bandits armés durant l'année 2021 dans la région métropolitaine[8]. Les gangs armés puisent leur puissance dans la faiblesse de l'institution policière. Tant que les autorités policières n'arrivent pas trouver la voie de leur mission, les gangs armés se multiplieront, les actes criminels subsisteront et la vengeance populaire générale est à craindre.

Par ailleurs, on questionne la mobilisation des policiers lors des mouvements de revendications de la population. Il est normal que les citoyens et citoyennes revendiquent la garantie de leurs droits fondamentaux. Cependant ils le font dans un climat d'insécurité quand des policiers font usage excessif de leur force lors des manifestations. Plusieurs citoyens et citoyennes en sortent blessés ou perdent leur vie dans ces situations. **Du mois d'octobre 2020 à début de septembre 2022), des policiers ont été les auteurs d'environ 130 cas de violences policières (meurtre, coup et blessure), enregistrés par Défenseurs Plus. Ce nombre est loin d'être la réalité car il n'a pas pris en compte les nombreux cas de violences policières perpétrés dans les prisons civiles,** surtout dans les prisons civiles de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets.

[8] Défenseurs Plus, Rapport sur la situation des droits humains en Haïti, Port-au-Prince, 2021

VII- Conclusion

L'institution policière joue un rôle crucial dans les nouveaux acquis démocratiques en Haïti. Il est important que nous travaillions pour une institution forte, libre, indépendante et compétente. Il est impératif d'établir une opérabilité saine entre le système judiciaire et la police nationale pour une justice forte et équitable. De plus, les vettings doivent être réguliers, assurant la crédibilité des policiers et policières. L'institution vit une crise chronique, elle fait face à de nombreux obstacles qui entravent son travail tels que le manque de moyens financiers et matériels, la corruption, l'absence de politique publique de sécurité des différents gouvernements, et la mainmise du pouvoir politique sur l'institution. Le manque d'encadrement des policiers et policières affecte leur travail, et les dérives enregistrés au sein de l'institution, affecte le pays tout entier.

Après plus de vingt ans de fonctionnement, l'heure est à la réforme. Les autorités étatiques doivent tout mettre en œuvre pour répondre à la question nécessaire : l'institution policière corresponde-elle aux besoins spécifiques du pays ? L'institution policière est à présent la seule institution qui a pour mission de garantir la protection des vies et des biens de toutes les personnes se trouvant sur le territoire national. Au-delà de toutes les divergences politiques, l'institution doit établir une relation saine et confiante avec la population. De fait le Collectif Défenseurs Plus interpelle toutes les forces vives de la nation à contribuer à la redynamisation l'institution policière afin de remplir sa mission qui est de protéger et servir la population.

Recommandations

Forts de ces constats et pour contribuer au rayonnement de la police nationale d'Haïti comme institution Républicaine et démocratique, le Collectif Défenseurs adresse aux autorités étatiques les recommandations suivantes :

- Créer un mécanisme pour que l'inspection générale puisse faire le suivi des dossiers acheminés à la chaîne pénale contre les policiers et les policières impliqués, es dans ces infractions pénales ;
- Augmenter le portefeuille budgétaire de la police nationale d'Haïti afin de créer des meilleures conditions de travail pour les policiers et les policières ;

- Renforcer le système de gestion des ressources humaines et matérielles de l'institution policière afin de lutter contre les pratiques de népotisme et favoritisme ;
- Produire un état des lieux périodique de la satisfaction ou de l'insatisfaction de la population en ce qui a trait à la sécurité publique ;
- Réaliser des vettings réguliers au sein de l'institution avec la participation des acteurs de la société civile ;
- Renforcer les liens de travail entre la Police Nationale d'Haïti et les instances judiciaires pour des meilleurs services à la population ;
- Renforcer la formation au sein de l'École Nationale de Police (ENP) pour promouvoir une meilleure performance des policiers et policières ;
- Mieux équiper les policiers-ères en vue favoriser les dispositifs d'un climat de sécurité et de quiétude au sein de la population ;
- Renforcer la supervision de l'identification des agents de police sur les voies publiques ;
- Renforcer l'effectivité de la police nationale d'Haïti en vue d'avoir une couverture nationale du territoire.

Documents consultés

- Parlement haïtien, Loi portant création, organisation et fonctionnement de la police nationale, Presses nationales d'Haïti, Port-au-Prince, 1994 ;
- Parlement haïtien, Constitution de la République d'Haïti, Port-au-Prince, Presses Nationales, 1987 ;
- Parlement haïtien, Loi sur la création de l'académie et l'école de police, Presses nationales d'Haïti, Port-au-Prince, 1995 ;
- ANP-Reglement-institutionnel-_-200327.pdf (pnh.ht)
- https://www.crisisgroup.org/fr/latin-america-caribbean/haiti/b44-haiti-path-stability-nation-shock
- Microsoft Word - INS - Haiti et la reforme de la PNH _version finale_.doc (nsi-ins.ca)
- 6621.- Police Nationale d'Haiti: Loi de création » Haiti-Référence (haiti-reference.info)
- PNH – (audio) Le porte-parole de la police confirme le changement effectué à la direction départementale du Sud | Rezo Nòdwès (rezonodwes.com)
- Défenseurs Plus, Rapport sur la vulnérabilité des infrastructures policières face à la montée en puissance des gangs dans la région métropolitaine, Port-au-Prince, 2021 ;
- Nations Unies, Rapport du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), Port-au-Prince, 2020